

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **121 (1995)**

Heft 24

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

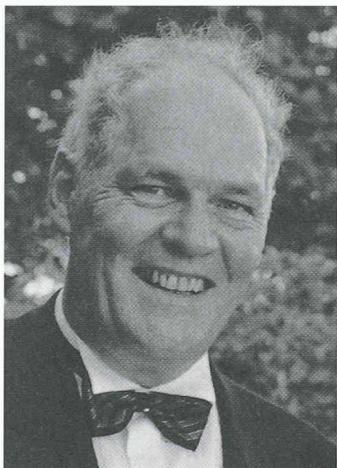
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

+ Bruno Wick, ingénieur SIA



Pionnier de la recherche et des applications dans le domaine des économies d'énergie, Bruno Wick s'est éteint le 18 septembre dernier, à l'âge de 62 ans.

Depuis plus de vingt ans, son activité en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie en avait fait un des meilleurs promoteurs en Suisse et en Europe. Une de ses contributions majeures dans ce domaine fut d'établir, en 1982, l'«indice de consommation d'énergie» souvent appelé «indice énergétique». Dans le cadre du groupe *PLENAR* et de la *SAGES* – Mouvement suisse des économies d'énergie – il a réussi à convaincre plus de deux mille propriétaires de villas d'investir 75 francs dans un formulaire recensant leur consommation d'énergie annuelle et la surface chauffée de leur maison. Il en a tiré des statistiques qui ont constitué une avance technologique déterminante, si l'on songe qu'à l'époque on était incapable de juger de la consommation d'énergie annuelle d'une

¹BRUNO WICK: «Economie d'énergie dans les maisons individuelles», éd. SEATU, Lausanne, 1981 – (épuisé)

construction! Or grâce à ses «indices», il est devenu possible de se faire une idée réaliste de l'importance du volume, de l'inertie thermique, des apports par les vitrages et du rôle de l'installation de chauffage. La publication de ces résultats a été traduite en français en 1982 et éditée par la SEATU¹. Rappelons en outre qu'à l'heure actuelle, ces mêmes «indices» constituent toujours le seul critère permettant de prescrire – ou de juger – la qualité thermique d'une construction.

Comme ingénieur, Bruno Wick a également collaboré à de nombreuses constructions pour les installations de chauffage, l'isolation, l'étanchéité à l'air et l'emploi d'énergies dites alternatives.

Dans le cadre des offices fédéraux de l'énergie et des questions conjoncturelles, de la SIA et du *NEFF* (Fonds national pour la recherche énergétique), on ne compte plus les rapports importants, les normes, les cours et les publications que nous lui devons. Nous nous contenterons de rappeler sa contribution essentielle au rapport du GEK, en 1977, pour une conception globale de l'énergie en Suisse.

Dans le domaine des constructions solaires, qui a particulièrement retenu son attention, il faut notamment citer le projet de Gumpenwiese, qui fait figure de modèle tant du point de vue de la collaboration des utilisateurs que des choix de construction, des installations et de la mise à profit des apports énergétiques extérieurs. Toujours dans le domaine des réalisations pratiques, relevons encore le réseau de chauffage à distance à basse température de Zumikon, où il s'est également illustré.

Notons pour terminer qu'en 1988, Bruno Wick représentait la Suisse au congrès de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU en Finlande. Avec Bruno Wick, la SIA perd donc un membre de valeur et c'est d'un collègue irremplaçable que nous regrettons aujourd'hui le départ prématuré.

Olivier Barde, Genève

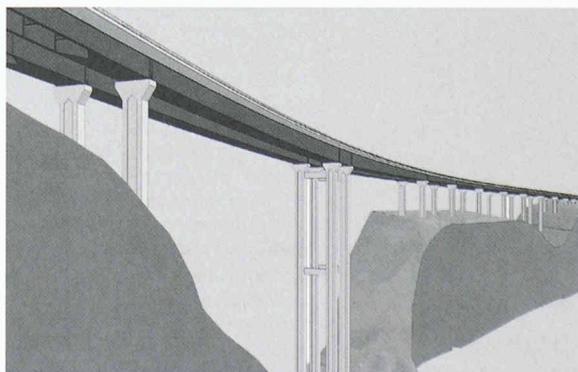
Viaduc des Vaux, N1 Lausanne-Berne

Résultat du concours sur invitation¹: une mise au point

Suite à la parution dans *IAS* N° 19 du 30 août 1995 d'une lettre de lecteur, nous désirons apporter les corrections suivantes.

Notre association d'ingénieurs Realini + Bader & Associés, Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne, et

¹IAS N° 17 du 2 août 1995, pp. 318-325



Giacomini & Jolliet, Ingénieurs civils et Associés SA, Lutry a gagné le concours organisé en vue de la réalisation de l'ouvrage mentionné ci-dessus et nous sommes bien les auteurs de la conception et des études du projet classé au premier rang du concours.

M. René Ryser, de l'entreprise Zwahlen et Mayr SA, a été consulté comme conseil pour les questions liées à la réalisation de la charpente métallique et nous avons eu la transparence de le mentionner.

Nous comprenons la déception de nos collègues, mais leur réputation n'a rien à gagner par de telles prises de positions, tant sur les décisions du

jury que sur l'interprétation abusive de son rapport quant aux auteurs du projet classé au premier rang.

IVV - Ingénieurs-conseils des viaducs des Vaux

Nous donnons volontiers acte aux auteurs de cette mise au point et profitons de rappeler que nous ne mettons jamais en doute la bonne foi de nos correspondants – dont les interventions sont publiées sous leur exclusive responsabilité –, ni le bien-fondé de leurs propos. Nous regrettons que cette ouverture ait pu porter préjudice à nos estimés collègues de l'association IVV.

Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

On nous écrit

Concerne: profession d'architecte

Bien qu'elle ait déjà été diffusée par son auteur dans de très larges milieux, nous publions ci-dessous une lettre que nous a adressée le 14 septembre dernier un architecte membre de la SIA.

Rédaction

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir publié mon courrier de lecteur sur «la SIA: un cartel ?» dans IAS N° 14 du 21 juin dernier. L'article n'a pas reçu de réponse, mais m'a valu des réactions de soutien d'architectes et d'ingénieurs, qui m'incitent à poursuivre. La vigueur de ces réactions m'a surpris. Mes interlocuteurs ne se reconnaissent plus dans la stratégie générale de la SIA¹, ni dans ses actions sur la formation², la qualité³ le modèle de prestations⁴, la rémunération⁵, l'organisation des métiers⁶... ni d'ailleurs dans le récent numéro d'IAS sur l'entreprise générale⁷, qui alimente la rumeur d'une prise de contrôle de la SIA par de grandes entreprises du bâtiment.

¹La récente «Orientation politico-économique» de la SIA s'engage sur un sabordage anti-européen: partant du postulat que nous serons de toutes façons soumis un jour à la tutelle de «normes européennes» ultra-libérales, la SIA renonce d'avance à ses propres normes et se reconfigure en prévision d'un régime de concurrence sauvage – alors que rien n'est joué sur le plan européen.

²Sous le mot d'ordre «entreprendre», la dernière offre de formation FORM de la SIA assimile les bureaux d'architectes et d'ingénieurs à des «entreprises» et prétend leur enseigner les méthodes de management correspondantes (marketing, par exemple).

³Il est indigent de proposer des certifications de qualité, adaptées au monde de l'entreprise, à une profession recon nue, depuis un siècle, pour sa compétence à gérer la qualité générale et locale des constructions.

⁴Pourquoi répéter la malheureuse expérience française d'un tronçonnage du projet en missions partielles (décrets d'ingénierie 1977), désastreuse pour la qualité des construc-

Quelles qu'en soient les raisons, un fossé profond semble s'être creusé entre les dirigeants et les membres SIA. Lorsqu'une institution se trouve à ce point d'affaiblissement, il y a deux attitudes possibles: restaurer ou reconstruire à neuf.

– Je ne crois pas qu'il soit possible de restaurer nos professions telles qu'elles ont fonctionné pendant les «trente glorieuses». La nostalgie est un piège: trop de choses ont changé, trop de questions sont en suspens, trop de mutations divisent la SIA.

– Il faut regarder en avant: comment reconstruire la corporation, en rattrapant les retards d'adaptation accumulés, en reprenant en mains la définition de nos professions et en rassemblant nos forces pour mieux faire valoir nos atouts ?

A ma connaissance, cette voie de la reconstruction n'est pour l'instant pas même envisagée.

Pour lui donner corps, permettez-moi d'avancer quelques propositions.

tions, alors que la France revient aujourd'hui en arrière pour rendre aux architectes le contrôle de la trajectoire de leurs projets ?

⁵Juridiquement parlant, il ne semble pas que la loi anti-cartels menace les barèmes d'honoraires SIA.

⁶Les groupements d'architectes et d'ingénieurs, préconisés au nom d'une hypothétique demande de «mandataires uniques», posent de difficiles problèmes de responsabilité.

⁷La rédaction d'IAS se permet de démentir catégoriquement que notre revue ait jamais publié de numéro sur l'entreprise générale. Si M. Quincerot estime que le fait d'avoir donné la plume à une entreprise générale pour un bref article dans un numéro consacré à l'une des plus importantes réalisations récentes dans la région lausannoise constitue un «délict de numéro sur l'entreprise générale», c'est faire peu de cas des ingénieurs et des architectes SIA qui ont également contribué, et dans une plus large mesure, à ce numéro. On est proche ici de la désinformation.

Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef